

DÉLIBÉRATION N° CA 22-06 DU 15 MARS 2022
modifiant la délibération n° CA 20-46 du 17 novembre 2020
relative aux modalités d'application de la prime solidaire pour la zone agglomérée
parisienne, telle que prévue par l'article 9 de la délibération n° CA 19-06 modifiée

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

- Vu le code de l'environnement notamment l'article L.213-10-3 relatif à la prime pour épuration,
- Vu le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Seine-Normandie,
- Vu les délibérations n° CA 19-06 du 14 mars 2019 modifiée, n° CA 20-21 du 15 juin 2020, n°CA 20-45 du 17 novembre 2020 et n° CA 20-46 du 17 novembre 2020,
- Vu le dossier de la réunion du conseil d'administration du 15 mars 2022.

DÉLIBÈRE

Article 1

L'article 1 de la délibération n° CA 20-46 du 17 novembre 2020 relative aux modalités d'application de la prime solidaire pour la zone agglomérée parisienne, telle que prévue par l'article 9 de la délibération n°CA-19-06 est remplacé comme suit :

*« En application de la délibération n° CA 20-21 du 15 juin 2020 donnant mandat à l'agence pour élaborer avec les services de l'Etat et le SIAAP un cadre pour la mise en place d'un dispositif de « prime solidaire » et de la délibération n° CA 20-45 mettant en place une prime solidaire **visant à encourager l'amélioration des systèmes de collecte et de transport**, dans le cas de la zone agglomérée pour laquelle le SIAAP est maître d'ouvrage des stations d'épuration, le pourcentage défini à l'article 9 de la délibération n° CA 19-06 modifiée est fixé de la manière suivante dans la limite de 30 millions d'euros :*

- AO 2019 : 65%
- AO 2020 : 60%
- AO 2021 : 95% »

Article 2

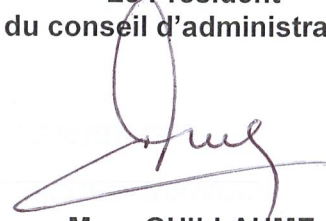
Le conseil d'administration autorise la directrice générale de l'agence de l'eau à signer, par voie d'avenant, les modifications à apporter à la convention de mandat établie avec le SIAAP en date du 15 janvier 2021 pour la rendre conforme à l'article 1 de la présente délibération.

La Secrétaire du conseil d'administration
Directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie



Sandrine ROCARD

Le Président
du conseil d'administration



Marc GUILLAUME